

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 25 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions et de ne pas payer
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPITTE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Octobre 1876.

Chronique générale.

Toute l'attention est concentrée aujour-
d'hui sur les événements extérieurs. On ne
peut se dissimuler que l'ensemble des nou-
velles présente une gravité réelle, mais tout
espoir de conserver la paix n'est pas encore
perdu.

Une note officieuse de l'Agence Havas,
note destinée à rassurer les esprits, se trouve
dans tous les journaux ; nous la reprodui-
sons in extenso.

« Nous voudrions ramener l'opinion pu-
blique à une appréciation plus calme et
plus saine d'une situation dont nous ne
constaterions pas d'ailleurs les difficultés.

« Les négociations sont aujourd'hui en-
tames entre Londres et Livadia. Leur succès,
auquel l'Europe entière s'associerait avec
reconnaissance, ferait disparaître les in-
quiétudes actuelles, car l'armistice serait
substitué ipso facto à l'état de guerre dont la
continuation est la cause du trouble actuel
des esprits.

« Il ne serait pas juste de tenir d'avance
pour infructueux des efforts de conciliation
poursuivis avec ardeur et sincérité.

« L'attitude prise par la Porte depuis
quelques jours ne semblerait pas d'autre
part, justifier la crainte d'une résistance
aveugle qui serait opposée par elle aux vœux
des puissances. Il y a lieu de fonder, sur les
pourparlers qui s'échangent, de sérieuses
espérances d'entente.

« Ce que l'on a pu dire, depuis quelques
jours, d'alliances contractées, d'engage-
ments pris en vue d'une guerre possible est
absolument faux, et les erreurs commises
à ce sujet par certains novellistes, qu'elles
aient été de leur part volontaires ou involon-
taires, n'en sont pas moins regrettables.

Nous engageons le public à se prémunir
contre elles.

« Quant à notre pays, nous savons que
notre gouvernement a pris une attitude qui
nous préserverait au besoin contre les en-
traînements de la situation générale ; et nous
avons la conviction qu'il la maintiendra in-
flexiblement.

« Notre diplomatie s'est associée successi-
vement et devra continuer à s'associer à tou-
tes les propositions ayant en vue le main-
tien de l'entente et de l'action pacifique des
puissances. Nous avons pu constater qu'elle
n'a jamais laissé planer sur ses intentions
ultérieures la possibilité d'un doute.

« Exclusivement et résolument consacrée
à l'œuvre de la réorganisation intérieure, la
France ne se laisserait pas arracher à son
recueillement. Sûre d'elle-même, de son
désintéressement, de son ardent désir de la
paix, il lui serait mal de douter de la sincé-
rité des sentiments également pacifiques que
toutes les puissances ne cessent d'exprimer,
et elle a le droit de compter sur l'efficacité
d'efforts auxquels son concours est acquis
d'avance.

La Gazette de Cologne adresse un pressant
appel à l'union des puissances européennes,
et la Gazette nationale de Berlin, dont on con-
naît les inspirations, rappelle également que
la politique traditionnelle de la Prusse est
de chercher dans la sanction européenne
la solution des difficultés qui surviennent en
Orient.

Les prières publiques à l'occasion de la
rentrée des Chambres auront lieu le diman-
che 5 novembre prochain.

Le Journal officiel a publié une longue cir-
culaire que le garde des sceaux, ministre de
la justice, vient d'adresser aux procureurs
généraux, au sujet de l'emploi frauduleux
des colorants dans les vins.

Il ressort de cette pièce importante que :

La coloration par le coupage avec d'au-
tres vins naturels n'est pas une falsifica-
tion ;

La coloration artificielle par des substan-
ces, même non dangereuses pour la santé
publique, est une falsification.

Les procureurs généraux auront donc à
régler leurs poursuites sur cette jurispru-
dence, qui est absolument irréprochable et
qu'il convient d'appliquer avec toute la sé-
vérité que comporte le besoin de rassurer la
consommation contre des manœuvres qui
exploitent sa bourse et sa santé.

La complète reconstitution du matériel de
guerre est en ce moment l'objet des soins
les plus attentifs de M. le ministre de la
guerre. Des renseignements précis et dé-
taillés fournis par tous les chefs de corps par-
viennent chaque jour au cabinet du mi-
nistre, qui veut lui-même se rendre compte
de l'état des choses.

Le bruit court que les grands industriels
de la Lorraine, qui vont concourir aux four-
nitures de fer et de fonte pour notre palais
de l'Exposition, transporteront à un mo-
ment donné en France leurs établissements
métallurgiques.

Près de 200 Ardennais vont quitter leur
département pour aller habiter le nouveau
village de Saint-Lucien, en Algérie, qui
porte le nom d'un des fils du général
Chanzy.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 20 octo-
bre :

Le grand-duc héritier doit se rendre pro-
chainement à Paris. Ce voyage se ratta-
cherait aux questions diplomatiques du mo-
ment.

M. le maréchal de Mac-Mahon a chassé
mardi dernier avec son fils M. Patrice de
Mac-Mahon et le général d'Abzac dans les
tirés de Compiègne. Neuf invités ont pris
part à la chasse. Parmi eux : MM. le baron
Dulaud et de Soubeyran. Mille pièces de gi-
bier ont été abattues. Le Maréchal est rentré
le soir à l'Élysée.

Un ancien électeur de M. de Marcère
(c'était en 1874) adresse à l'Univers la lettre
suivante, en réponse à un passage du ré-
cent discours de M. le ministre de l'inté-
rieur :

« Lille, 18 octobre 1876.

« Monsieur le rédacteur,

« M. de Marcère, dans le discours qu'il a
prononcé au Quésnoy, a commis de nom-
breuses erreurs, et je ne veux, quant à moi,
qu'en relever une, qui a été commise, j'en
suis persuadé, inconsciemment. Je lis dans
ce discours :

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis
des vôtres ; il y a déjà plus de six ans que
vous avez bien voulu me confier l'hon-
neur de vous représenter, lorsque la
patrie aux abois chercherait partout des
hommes de bonne volonté pouvant venir
à son aide ;

« Quelle a été la cause de votre choix ?
« Vous avez cru trouver en moi l'homme
que vous cherchiez, qui répondait à vos
idées, à vos sentiments intimes. Alors,
dans ce temps-là comme aujourd'hui, j'ai
rencontré parmi vous des hommes à l'es-
prit libre et ouvert, au cœur chaud, à
l'âme fière ; je leur ai parlé leur langage,
ils m'ont compris, et depuis lors nous ne
nous sommes plus quittés. »

« Depuis que M. le ministre fait partie du
gouvernement qui existe, il a oublié, ce me
semble, comment il a été élu député en
1871. Qu'il me permette de le lui rappeler
en quelques mots.

« Une réunion d'électeurs appartenant à
tous les partis dits conservateurs avait lieu

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN HOMME RAISONNABLE.

(Suite et fin.)

Les premières lueurs du jour pénétraient à tra-
vers les stores baissés, et une lampe de malade,
placée dans le coin le plus reculé de la chambre,
achevait de s'éteindre, tandis que Henri et sa fille,
assis dans deux fauteuils, sommeillaient près du
foyer assoupi.

Tout-à-coup une main écarta les rideaux
fermés de l'alcôve, et le visage de Germain Pres-
neau se montra pâle, amaigri.

« Peine hors de danger, c'était, depuis douze
jours, la première fois qu'il permettait à ses garde-
malade un instant de repos, et qu'il retrouvait lui-
même l'exercice de ses facultés.

Il regarda un instant le professeur et la jeune fille,
puis appela celle-ci à demi-voix ; tous deux enten-
dirent et se levèrent en même temps.

— Mon oncle est réveillé, dit Emma en s'appro-
chant.

— Oui, petite, répliqua le négociant avec un
sourire.

— Et comment vous trouvez-vous, mon frère ?

— Bien, Henri, fort bien maintenant.

— A la bonne heure ! murmura la jeune fille ;
le médecin avait bien dit que cette crise le sau-
verait.

— Me sauver ! répéta Germain ; j'ai donc été
bien malade, mes amis ?

— Assez pour nous causer de cruelles inquié-
tudes.

— Effectivement, en y songeant, il me semble
que j'ai beaucoup souffert... et je me rappelle
maintenant vous avoir vus toujours auprès de mon
lit.

— Avec le cousin Maurice, qui ne vous a point
quittés.

— Et Georges, demanda le malade, où est-il ?

— Le père et la fille parurent embarrassés.

— Il ignore le danger que vous avez couru, dit
enfin Henri ; il est parti le lendemain du jour où le
mal s'est déclaré.

— Me laissant seul.

— Non, il nous avait écrit de venir.

— Plus tard.

— Non ! répéta le malade ; je veux la voir, Henri,
donnez-la moi.

Le professeur chercha dans son portefeuille, et
remet à son frère le billet suivant :

« Mon cher oncle,

« Mon père est malade, et je suis forcé de partir
pour Saumur, le moindre retard pouvant me
faire manquer une affaire fort belle. Envoyez
donc Emma à la Noisefière, si vous ne pouvez
y venir vous-même, car le médecin paraît in-
quiet, et a déclaré qu'il fallait des soins très-
attentifs. Je pars sans vous attendre, afin de
ne pas manquer le courrier, mais venez aujour-
d'hui même.

» GEORGES.

Le négociant relut deux fois cette lettre ; puis,
tournant les yeux vers son frère :

— Et tu es venu avec ta fille, dit-il.

— Sur-le-champ.

— Tu n'as pas craint que cette absence pût te
nuire, t'enlever ton emploi, peut-être ?

— Je n'y ai point pensé, répliqua le professeur.

— Non, murmura Germain pensif, tu n'as songé
qu'à mes souffrances, tandis que Georges, lui,
n'était préoccupé que de ses intérêts. Mais cette
lettre n'est point la seule que tu aies à me montrer ;
Durvert a dû écrire.

— Je ne sais, dit le professeur embarrassé.

— Quoi, rien de lui ?

— Pardonnez-moi, interrompit Emma, ce pa-
quet...

Son père lui fit un signe, mais il était trop tard ;
Germain saisit le papier et y jeta les yeux.

— Une assignation ! dit-il, oh ! je m'y attendais.
Ceci doit être mis à côté de la lettre de Georges,
mon frère ; c'est un fruit venu de la même se-
mence.

Et, joignant les mains avec une douleur pro-
fonde :

— Ainsi, s'écria-t-il, voilà la récompense de tant
de peines ! D'autres, qui ne laissent à leurs enfants
que la misère, obtiennent de la reconnaissance, et
moi qui les ai rendus riches, heureux, ils m'aban-
donnent ou me traitent en ennemi ; mais que
leur ai-je donc fait, Henri, pour qu'ils ne m'aient
pas ?

— Rien, mon frère, dit le professeur douce-
ment ; seulement vous leur avez appris à dédaigner
les élan du cœur, et le culte de l'arithmétique a
tué en eux celui des sentiments. A force de leur
répéter que les affaires doivent aller avant tout,
ils vous ont pris au mot, et tournent aujourd'hui
vos préceptes contre vous-même. Je vous l'ai dit
bien des fois, l'intérêt crée des associés, mais il n'y
a que l'affection qui puisse donner une famille.

— Alors je n'en ai point, répliqua le négociant

à Lille, dans une grande salle dépendant de l'établissement du Ramponneau. On s'était mis d'accord sur les noms des différents députés que la réunion voudrait proposer aux électeurs du département du Nord. Il manquait un nom. Une personne de l'arrondissement de Douai, et non de l'arrondissement de Quesnoy (au besoin on pourrait citer le nom de cette personne, qui appartient au barreau de la cour de Douai), proposa le nom de M. de Marcère. Ce personnage était alors, quoique conseiller à la cour, complètement inconnu de la grande majorité des électeurs présents à la réunion.

» On objecta que cette personnalité ne jetterait pas un grand éclat sur la liste, et qu'avant de l'accepter on désirait au moins connaître sa nuance politique. Il fut alors répondu que M. de Marcère était légitimiste, qu'on pouvait être sûr de lui. (L'assemblée était composée en grande partie de légitimistes.) Sur cette affirmation, le nom de M. de Marcère fut agréé. C'est donc comme légitimiste qu'il a été nommé député en 1871.

» M. le ministre répudie aujourd'hui ses anciennes opinions. Je le comprends très-bien. Faisant partie d'un gouvernement quelconque, on pense toujours que ce gouvernement-là est le bon. Mais on devrait avoir le courage de dire la simple vérité, et d'avouer que l'on s'était trompé, que l'on n'a vu clair que le jour où l'on a été appelé à faire fonctionner le gouvernement dont on fait partie.

» Ce que j'avance n'est pas une calomnie. M. de Marcère, en 1871, a été proposé par les légitimistes, et il a été nommé par les électeurs antirépublicains. Il suffit de se reporter à la liste sur laquelle figure son nom pour acquérir la preuve que je dis la vérité, et que M. le ministre la farde un peu.

» Les temps ont changés, mais la vérité doit rester; et les gens qui avancent les faits que j'indique sont d'honnêtes gens, auxquels M. le ministre pourrait prendre la peine de répondre. Mais il est plus facile, lorsque l'on a dévié de la ligne droite, de s'envelopper de sa tunique romaine et de dire: « Je laisserai donc de côté toutes ces indignités, car lancées par les gens que vous savez, elles ne méritent pas qu'on y réponde. »

» Ces gens-là, monsieur le ministre, ce sont vos électeurs de 1871 que vous avez trompés.

» Agréés, etc.

Etranger

AFFAIRES D'ORIENT

Dépêches de l'Agence Havas :

Belgrade, le 18 octobre.

Un combat a eu lieu hier à Yavor. Les Turcs ont été repoussés jusqu'à Rovnigora. Les Serbes ont ensuite attaqué les Turcs avec succès à Stenix et à Yankoverch.

Un escadron de cavalerie serbe et deux avec désespoir.

— Tu te trompes, cousin, dit Maurice qui venait d'entrer et avait entendu les derniers mots prononcés par Henri, tu te trompes, cousin; regarde près de toi, et tu en verras une qui t'a toujours été attachée sans intérêt et pour toi-même.

— Alors, qu'elle ne me quitte donc plus! s'écria Germain en ouvrant les bras à son frère et à Emma; car je sens maintenant qu'il n'y a de bonheur dans la vie qu'en s'aimant.

(Magasin pittoresque, tome ix.)

Qu'il cite un mot charmant de naïveté, sorti, ces jours derniers, de la bouche du sous-directeur d'un lycée.

Un jeune élève rentrait le dimanche soir vingt minutes trop tard; il venait de la campagne. Semoncé par le sous-directeur, le lycéen montre sur-le-champ une attestation du chef de gare constatant que le train était en retard à son arrivée à Paris.

— Eh bien! monsieur, répond vivement le sous-directeur, quand un train est en retard, on prend le précédent.

bataillons de l'armée de Tcherniaeff ont occupé deux villages turcs.

Londres, 19 octobre.

Le Times, dans un article de fond rassurant, dit que « le danger où se trouve la Turquie n'est pas une raison suffisante pour faire hâter des préparatifs en vue d'une guerre: Ni le Parlement, ni la nation ne voudraient jamais faire la guerre pour la Turquie. Celle-ci a en plusieurs occasions de se relever, elle les a négligées. Ce serait une folie criminelle de verser la moindre goutte de sang anglais ou de dépenser quoi que ce fût pour l'appuyer. »

Le même journal publie la dépêche suivante de Berlin :

« La Turquie paraît disposée à accepter un armistice de six semaines, à la condition que la Russie n'insiste pas sur des clauses de paix équivalentes à un démembrement de l'empire ottoman. Dans ce dernier cas, la Turquie laisserait la Russie pousser les choses au pire.

» La décision de la Russie dépendra de la réponse de l'empereur d'Autriche à la seconde lettre du czar. Si l'Autriche refuse de nouveau la proposition du czar, la Russie acceptera probablement un armistice de six semaines, qu'elle s'abstiendra de rien décider, afin de gagner le temps nécessaire pour poursuivre des négociations d'un autre côté. Si, au contraire, l'empereur d'Autriche se montre plus accessible, la guerre est imminente.

» Le gouvernement russe a interdit l'exportation des avoines; un décret prohibant l'exportation du bétail va aussi être publié.

» Nombre de gros canons ont été envoyés de Saint-Petersbourg à la mer Noire.

» L'emprunt de guerre sera probablement fixé à 300 millions de roubles; on prévoit que la plus grande partie des fonds demandés ne pourra être obtenue qu'au moyen d'un emprunt forcé.

Londres, 19 octobre.

Le Morning Post publie la dépêche suivante de Berlin :

« L'Allemagne appuie la proposition d'un armistice de courte durée, qui serait conclu sans aucune condition préalable et pourrait être prolongé si cela devenait nécessaire. Le gouvernement impérial prend cette détermination pour montrer le désir qu'il a de maintenir la paix. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les officiers qui viennent de sortir de l'École de cavalerie avec le n° 4 sont :

Dans la division des lieutenants venus des régiments, M. Durand de Villers, lieutenant au 9^e cuirassiers;

Dans la division des officiers de Saint-Cyr, M. Coindet, sous-lieutenant au 3^e dragons.

Par ordre de M. le ministre de la guerre, la remise des livres des hommes de l'armée territoriale de toutes les classes est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

Théâtre de Saumur; un artiste refusé; opinion de la presse angevine. — Nous avons annoncé pour lundi prochain la représentation du *Maître de Chapelle* et de la *Fille du Régiment*. Dans ces deux opéras, le public applaudira de nouveaux les artistes qui ont déjà obtenu, le 9 octobre, un si brillant succès sur notre scène. A cette occasion, nous rappellerons que si, aux divers scrutins qui ont eu lieu à Angers pour la réception des artistes, M^{me} Barwolf, M. Billon, M^{me} Rita Lelong et M^{me} Angé ont été admis pour ainsi dire à l'unanimité des suffrages — ce qui n'était que justice — il n'en a pas été de même du baryton qui, comme nous l'avons dit il y a huit jours, a été refusé après la représentation du *Bardier de Séville*.

Nous devons dire que M. Gaillard a beaucoup plu à Saumur dans les *Noces de Jeannette*, et que chacun espérait pour lui un résultat tout autre. Du reste, nous sommes appelés à le juger une seconde fois lundi dans le *Maître de Chapelle*.

Lors des premiers débuts de la troupe, l'*Union de l'Ouest* parlait ainsi de cet artiste: « M. Gaillard, baryton, n'a pas encore subi l'épreuve du scrutin, mais je crois qu'il ne doit pas avoir de crainte. Il a une belle voix et il sait s'en servir. Il a chanté le *Maître de Chapelle* d'une façon très-remarquable et avec infiniment de goût. »

Le *Journal de Maine-et-Loire* disait de son côté: « M. Gaillard, baryton, a de la désinvolture et de la gaieté, une voix agréable. Bon comédien, il s'incarne bien en ses rôles; qu'il se rende aussi maître de sa voix que de son jeu, le public lui fera fête. »

Quoique M. Gaillard n'ait pas été admis par le scrutin, la presse angevine n'a point varié de langage. Le *Journal de Maine-et-Loire* s'exprime ainsi: « On nous a donné samedi et dimanche deux belles représentations avec les *Dragons de Villars* et *Si j'étais Roi*. Dans les deux pièces, M. Gaillard, le baryton refusé, a obtenu un succès bien capable d'inspirer des regrets à ceux qui ont voté contre lui. »

Le *Patriote* dit aussi que, dans les *Dragons*, « M. Gaillard lui-même, malgré son récent échec, a tenu très-gaillardement le rôle du maréchal-des-logis. » Dans *Si j'étais Roi*, il a chanté « avec beaucoup d'aisance et de vigueur. »

Enfin, le même journal ajoute: « Il faut rendre cette justice à M. Gaillard qu'il n'a fait que se relever depuis son échec au dernier scrutin. Jeudi encore (on jouait la *Favorite*) il a donné plus de voix que nous ne lui en aurions soupçonné. »

Conclusion: Les personnes appelées à voter à l'époque des débuts peuvent donc se méprendre au point de refuser leur voix à des artistes de talent, comme elles en ont admis d'autres fois — témoin, l'an dernier, M. Biron, premier ténor — qui finissaient par résilier leur engagement devant l'indifférence du public.

Angers. — Nous apprenons que le 32^e régiment d'infanterie partira le 18 novembre pour aller tenir garnison à Tours. Ce régiment sera regretté par la ville d'Angers.

(Étoile.)

Le phylloxera, il n'y a plus à en douter, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, a fait son apparition dans le voisinage de notre département et l'autorité vient de faire appel aux hommes les plus compétents pour indiquer les mesures à employer pour préserver notre contrée de l'invasion du fléau qui la menace.

Mardi, une commission spéciale s'est réunie dans ce but à Tours.

Faits divers.

La pluie persiste dans les départements pyrénéens; aussi les débordements de leurs cours d'eau inspirent de sérieuses inquiétudes à Perpignan, à Prades, à Saint-Laurent, à Lille-sur-le-Tert et à Millas. Dans cette dernière localité, le pont a été emporté; à Prades, l'usine de M. Jacomy a été emportée.

Les chemins de fer sont envahis. On était hier sans nouvelles de Mont-Louis, et l'on craint de graves accidents de ce côté.

Le maire de Perpignan a pris les mesures les plus énergiques pour le sauvetage des faubourgs inondés.

On écrit de Pierre-Buffière (Haute-Vienne), au *Courrier du Centre*:

« La petite ville de Pierre-Buffière, baignée par les eaux de la grande Briance et les deux petites rivières la Breuilhe et la Blauzont, vient d'être cruellement éprouvée par le débordement inattendu de ces trois rivières.

» Dans l'ancienne fabrique de porcelaine, voisine de la Breuilhe, se trouvaient plusieurs ménages d'ouvriers qui, se voyant cernés, se sont empressés de fuir. Un seul locataire était resté avec sa femme; quelques instants après, les eaux mugissantes leur barraient le passage. Le maire, le brigadier et les gendarmes accourus les premiers ont organisé des moyens de sauvetage, avec l'aide de plusieurs citoyens dévoués.

» Au bout d'une heure on est parvenu, avec des échelles et des cordes, à jeter un pont volant sur le torrent. Un ouvrier plafonneur, Léonard Faucher, père de quatre enfants, n'a pas hésité à braver le danger en allant chercher les deux malheureux captifs, qu'il a ramenés sains et saufs sur le rivage.

» Toutes ces usines situées sur ces divers affluents ont subi de grands dégâts. Deux ponts sur la Blauzont ont été emportés, et un troisième, dit Pont-Vieux, sur la Briance, est fortement endommagé.

» Des meubles, des ustensiles, des sacs à farine, des animaux ont été la proie des eaux, qui ont entraîné tout ce qui se trouvait sur leur passage.

» De mémoire d'homme, on n'avait vu à Pierre-Buffière un orage aussi épouvantable. »

En annonçant la mort de M. le baron de Nexon, le *Courrier du Centre* ajoute:

« M. de Nexon était fort connu dans le monde du sport. Il avait largement contribué à l'amélioration de la race chevaline

dans le Limousin, et le haras qu'il avait fondé sur ses terres de Nexon avait une véritable célébrité, justifiée, d'ailleurs, par les nombreux succès obtenus sur les hippodromes de France. »

Dans les premiers jours du mois, un enfant de deux ans, Céline Eugénie Jugand, habitant au village de Doucy (Tarentaise), disparaissait subitement. Les recherches faites pour la retrouver avaient été pendant vingt-quatre heures infructueuses, lorsqu'on se décida à descendre dans un abîme qui se trouve dans le voisinage de l'église. Les cordes des cordes descendent dans l'abîme et se raissent bientôt avec l'enfant dans leurs bras. La petite Eugénie n'avait aucun mal, pas même une égratignure, et pourtant la profondeur du gouffre mesure 89 pieds. Qu'on juge de la joie des parents!

On se rappelle que nous annoncions, il y a environ deux mois, qu'un jeune Dauphinois, M. Lanfrey, instituteur, s'était vu offrir, de la façon la plus imprévue, un trône aux îles Mariannes conquis par un de ses aïeux au dix-septième siècle.

L'*Impartial dauphinois* annonce aujourd'hui que le nouveau roi va partir, emmenant avec lui 200 colons, ce qui portera la population de ses Etats à 8,500 habitants.

M. Joseph Holmière, maître nageur du Grand-Hôtel d'Arcachon, vient de défer à l'âge de M. Raymond Burquerieux, maître-nageur des bains de la Bastide. L'enjeu offert est de 4,000 fr. L'épreuve doit avoir lieu dimanche.

M. Holmière est le même nageur qui, en 1871, a fait la traversée de Royan à Caudouan, parcourant en cinq heures et demie l'espace de 25 kilomètres.

LA CATASTROPHE DE LA GUADELOUPE.
On écrit de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), fin septembre, au *Gaulois*:

Saint-Martin n'est plus aujourd'hui que ruines et dévastation!
Impossible encore d'évaluer exactement les dégâts, qui sont malheureusement incalculables, comme résultat, comme avenir, comme conséquences inévitables; mais, à première vue, l'on peut, sans crainte, les évaluer à un minimum de deux cent cinquante à trois cents habitations détruites ou dévastées.

L'ouragan qui s'est déchainé à deux heures du matin, le 12, et dont la violence n'a commencé à diminuer qu'à cinq heures, était, au dire même des plus vieux habitants, incontestablement plus terrible que celui de 1837 et comparable presque à celui de 1849. Et qui pourrait oublier ce qu'a été ce dernier? Qui ne frémitrait en songeant que nous venons de passer par une épreuve analogue, n'ayant pas, hélas! comme alors, les moyens de nous relever de ce terrible coup.

Le 12, au matin, le temps était splendide. Vers midi, le baromètre commença à tomber; mais nous croyions que c'était l'annonce des pluies dont nous avons si grand besoin et nous n'étions pas inquiet. Nous ne prévoyions pas la catastrophe qui s'appretait à fondre sur nous! Le baromètre, pourtant, continua de tomber; la nuit vint, et à deux heures du matin l'ouragan était dans toute sa force. Tous, nous croyions notre dernier moment venu. Quelle nuit! Quelles angoisses! Quand, le matin, le soleil se leva, ce ne fut que pour éclaircir une scène de ruine, de désolation, de désespoir!

Au Marigot, plusieurs maisons sont renversées, anéanties; presque toutes, pour ne pas dire toutes, sont endommagées, les unes très-sérieusement, les autres moins.

Le faubourg Saint-Jean n'est qu'un amas de ruines: il en est de même du bourg de Grande-Case. Là, entre autres dommages, j'ai à vous signaler la partie sud de l'habitation de l'honorable conseiller général, M. Saint-Hélène Téléphe, enlevée. Des canots en rade perdus, emportés, détruits; le feu postal *Aleide et Georges* mis à la côte et profondément ensablé, ayant perdu son chargement de sel.

On est allé voir ce qu'il y avait à faire ; mais je crains bien que l'on ne puisse rien, car il est incontestable que les avaries recues par ce bâtiment sont très-graves. Quant à la campagne, c'est un tableau désespérant : tout est perdu ! Les animaux aussi bien que les plantations sont détruits et présentent l'aspect le plus lamentable.

Si le gouvernement et la population de la colonie ne viennent à notre secours, Dieu sait ce qu'il adviendra de nous ! (Une souscription a été ouverte dans la colonie en faveur de nos malheureux compatriotes.)

Compagnie générale des Transports Parisiens par le matériel des Omnibus.

Toute la presse parisienne s'occupe en ce moment de cette nouvelle entreprise qui est appelée à un grand succès. La Compagnie générale des Omnibus vient de lui concéder le droit exclusif de faire adapter à l'arrière et à gauche de tous ses omnibus et tramways, une boîte d'une certaine dimension destinée à recevoir des paquets, des colis, des imprimés, des journaux, des objets divers, qui seront distribués à domicile par des employés spéciaux, avec une rapidité et une exactitude inconnues jusqu'à ce jour. Les cent bureaux de station et de correspondance installés dans tous les quartiers seront mis à la disposition de ce nouveau factage. Neuf mille courses d'omnibus ont lieu chaque jour dans Paris ; on voit, sans entrer dans les détails, quels immenses moyens d'action possède la Compagnie des Transports Parisiens.

Mais là ne se borne pas son exploitation. La Compagnie des Omnibus lui fournira aussi, chaque jour, mille chevaux pour faire, pendant la semaine, un service accéléré de grande messagerie et de camionnage. Ces chevaux serviront, le dimanche à établir des transports supplémentaires de voyageurs, réclamés depuis longtemps par le public.

La Compagnie des Omnibus est trop sérieuse et trop prudente pour avoir accordé un pareil monopole, la transformation de ses voitures, l'occupation de ses bureaux et de ses immeubles, sans avoir étudié préalablement quels pourraient en être les résultats. Or, sa conviction à ce sujet a été telle qu'elle s'est réservé seulement, comme redevance, de prendre part aux bénéfices. La ville de Paris était aussi intéressée dans la question, car elle a droit à une partie des dividendes de la Compagnie des Omnibus. Elle a prévu que cette entreprise serait très-lucrative puisque le Préfet de la Seine et le Préfet de police ont donné les autorisations nécessaires pour le fonctionnement immédiat de ce nouveau service public.

Ceux qui voudront profiter d'une aussi belle occasion, feront bien de s'adresser sans retard à la Société Française Finan-

cière, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. (Voir plus loin les conditions de l'émission.)

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres a dû se réunir aujourd'hui sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

On lit dans la Défense :

« Un fait très-grave s'est passé à la réunion qui a eu lieu lundi soir chez M. Dufaure.

« Tous les ministres étaient convoqués et délibéraient sur les questions qui devaient être portées au conseil du lendemain.

« M. le général Berthaut adressa de vifs reproches à M. de Marcère et à M. Dufaure, au sujet des attaques perpétuelles dirigées contre l'armée par la presse « à la dévotion du ministère. » La discussion est devenue très-vive et elle s'est prolongée jusqu'à minuit, sans que l'accord ait pu se faire.

« En sortant de la réunion, M. Berthaut a annoncé à ses collègues qu'il portait le soir même sa démission à M. le Maréchal, ne pouvant plus faire partie d'un ministère aussi tolérant pour les injures adressées à l'armée.

« M. le maréchal a refusé la démission du ministre de la guerre. »

D'après une lettre de Paris, qui nous est communiquée, cet incident ne serait pas encore complètement terminé.

Paris, 20 octobre, midi 30.

On mande de Londres :

Il résulte de la délibération du conseil des ministres d'hier, qu'il n'y aura ni ultimatum, ni déclaration indirecte de guerre, ni session d'autorité, qu'il n'y a aucune raison pour que l'Angleterre intervienne entre la Russie et la Porte ; que le gouvernement réserve sa liberté d'action pour le cas où les intérêts anglais seraient compromis. On n'appréhende pas d'action immédiate indépendante de la Russie. Une adresse exprimant confiance dans le cabinet a été reçue hier de la Bourse de Londres ; elle est couverte de nombreuses signatures.

HAVAS.

Le Journal de Saint-Petersbourg publie, à la date du 17, un article dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« Il ne saurait y avoir aujourd'hui qu'une voix sur l'impossibilité où est l'Europe de se laisser défer plus longtemps par des suggestions évasives chaque fois qu'on demande à la Porte de répondre à une proposition sérieuse.

» Ainsi que le fait remarquer le Nord et que nous-mêmes le disions, il y a deux jours, les puissances ont réclamé des garanties à l'égard du régime à établir dans les provinces chrétiennes et un armistice pour que l'examen de ces garanties ne soit pas entravé par des événements sur le théâtre de la guerre.

» Les deux exigences sont connexes, et toute l'habileté des ministres ottomans ne saurait réussir à les disjoindre.

» La dignité de l'Europe, le désir impérieux qu'elle a de voir la paix en Orient assise sur des bases solides et garanties, sont engagées dans la question, et les efforts des puissances ne seront pas détournés de leur but par des propositions dilatoires dont la seule habileté consiste à être communiquées à la presse sous une forme plus ou moins acceptable, qui ne répond nullement à la réalité.

Notre correspondant de Trieste nous transmet la nouvelle de l'entrée en Serbie de 12,000 soldats russes destinés à être incorporés dans l'armée de la Morava. Le bruit d'une révolte de rédifs qui aurait éclaté à Nisch a pris une certaine consistance. Ces troupes, qui ne peuvent supporter les premières rigueurs du froid, demandent à retourner en Asie. Il a fallu employer les armes pour apaiser le désordre.

(Correspondance universelle.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
Met en Souscription Publique
6,850 Actions de 500 Francs
DE LA
COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES
TRANSPORTS PARISIENS
PAR LE
MATÉRIEL DES OMNIBUS
SOCIÉTÉ ANONYME
Au capital de Cinq millions de francs
Constituée conformément à la loi.

CHACUNE ACTION DONNE DROIT :
1° A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2° A un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées, payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre ;
3° A 85 0/0 dans les bénéfices ;
et 4° Au remboursement à 500 fr. et au remplacement du titre amorti par une action de jouissance participant aux bénéfices restants.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition (du 5 au 10 novembre).....	75
Du 1 ^{er} au 5 décembre 1876.....	75
Du 1 ^{er} au 5 février 1877.....	100
Du 1 ^{er} au 5 avril 1877.....	100
Du 1 ^{er} au 5 juillet 1877.....	110
Total.....	510 fr.

Ces actions seront délivrées au prix de 505 fr. aux souscripteurs qui libéreront leurs titres intégralement à la répartition. Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0.

Un titre provisoire, portant les versements, sera délivré après la répartition. Le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

La COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TRANSPORTS PARISIENS PAR LE MATÉRIEL DES OMNIBUS a pour objet principal : le service des messageries, le transport des colis, objets divers, etc., le service des commissions, la distribution des imprimés, les expéditions contre remboursement, les encaissements des effets de commerce, etc., dans Paris et le département de la Seine.

Les avantages spéciaux de cette entreprise résultent d'un traité passé avec la Compagnie générale des Omnibus de Paris et approuvé par M. le Préfet de la Seine et par M. le Préfet de police. Ce traité concède à la COMPAGNIE DES TRANSPORTS PARISIENS le droit exclusif d'employer pour son exploitation les omnibus, la cavalerie, le matériel, les bureaux et immeubles de la Compagnie des Omnibus. Ces moyens d'action sont tellement puissants et économiques, qu'aucune entreprise de ce genre ne saurait atteindre le bon marché, la célérité et l'exactitude dont le service des omnibus a donné la preuve depuis tant d'années.

En un mot, le privilège exclusif d'exploitation sur lequel reposent les actions des TRANSPORTS PARISIENS en fait un placement exceptionnellement avantageux.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Jeudi 26 et Vendredi 27 Octobre 1876

À LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Les coupons échus et tous titres négociables le jour de leur réception, seront acceptés en paiement sans commission. Les Souscriptions peuvent être adressées, dès maintenant, à M. le directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE. Des notices détaillées seront envoyées FRANCO sur demande.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 23 octobre 1876.

La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Donizetti.

DISTRIBUTION : Tonio, MM. Billon. — Sulpice, Miscalrol. — Hortensius, G. Simon. — Un paysan tyrolien, Letemple. — Un caporal, Pascaud. — Un notaire, Mignon. — Un domestique, Hamoneau. — Marie, Mmes Barwolf. — La marquise de Berkenfeld, Angé. — La duchesse de Krakenfort, Leroy. — Soldats, paysans, seigneurs, etc.

Le spectacle commencera par :

LE MAÎTRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

DISTRIBUTION : Barnabé, MM. Gaillard. — Benetto, Moreau. — Gertrude, Rita Leïong.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit de Defoy, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du dix-sept octobre mil huit cent soixante-seize, enregistré. Il résulte que M^{me} Annette Roulet, veuve en premier mariage de M. François Milsonneau, épouse de M. Alfred-Louis Patural, marchand de bois et aubergiste, demeurant à Doué-la-Fontaine ; Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12 ; A formé contre son mari sa demande en séparation de biens. Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le dix-huit octobre mil huit cent soixante-seize. BEAUREPAIRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE BELLE MAISON AVEC JARDIN
SERVITUDES ET DÉPENDANCES. Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 24, et quai Saint-Nicolas, appartenant à M^{me} veuve Charles Ratouis. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etudes de M^e MÉHOUS et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE. En la Mairie de Courchamps, **Le dimanche 29 octobre 1876, à midi.**
1° Deux parcelles de terre et vigne, commune de Courchamps ;
2° Quatre parcelles de vigne, commune de Cizay ;
3° Et six parcelles de bois, commune de Bou-Marson ;
Le tout dépendant de la succession de M^{lle} Adélaïde Fournier, en son vivant propriétaire à Courchamps. Pour plus de détails, voir les placards affichés. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (483)

A VENDRE

155 PIEDS D'ARBRES
ESSENCE DE CHÊNE Plantés sur une pièce de terre dépendant de la Roche-aux-Momes, commune de Neuillé. S'adresser au fermier. (480)

A LOUER

PRÉSENTMENT, **MAISON AVEC PETIT JARDIN**
Grand'Rue, 75. S'adresser à M. MATET, même rue, n^o 49. (302)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail. **LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE**
Commune de Bagneux, Comprendant : Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes ; le tout contenant environ 5 hectares. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

A LOUER

Pour la Toussaint 1876, **UN JARDIN**
Situé au Gros-Caillois, commune de Saint-Lambert.

Ce jardin, bien affrui et planté de rangées de vigne, contient 38 ares 50 centiares. Belle luzerne. S'adresser à M. CHEVALLIER-MILSONNEAU, 62, rue de la Croix-Verte.

LA MAISON GUSTAVE GIRARD

BLANC ET LINGERIE
Rue Saint-Jean, 42. **Demande un jeune garçon de magasin.**

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12, Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur. S'adresser à M. FERBU père.

PENSION

DES SOUS-OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE. On demande de suite UN ENTREPRENEUR pour la pension des sous-officiers de l'Ecole de cavalerie. Pour les renseignements, s'adresser au commandant en second de l'Ecole, à Saumur.

BAINS RIVAUD

SAUMUR. On demande un ménage, pour les bains, rue du Marché-Noir.

SERVICE D'OMNIBUS

Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

RAYNAUT

ENTREPRENEUR Rue du Portail-Louis, 42. On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU. Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit. Prix débattus pour l'extérieur.

COURS ANGLAIS

Miss SMYTH, professeur d'anglais depuis longues années déjà, informe les familles qu'elle donnera des leçons particulières de langue anglaise aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance. S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph (524)

JULES BOYER

POMPIER-PLOMBIER
Successeur de M^{me} veuve Brindeau-Baudry, A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

A LA

VILLE DE PARIS

Les plus vastes de SAUMUR, place Saint-Pierre

Nouveautés pour Robes -- Lainages unis -- Etoffes noires pure laine

Ces rayons sont assortis dans toutes les nuances et dans tous les tissus connus.

Châles tapis longs et carrés -- Châles anglais, Châles noirs

Fourrures en tous genres

Soieries noires et fantaisie

Les opérations de notre comptoir de soieries ayant été traitées avec hausse, nous vendons cet article dans des conditions extraordinaires de bon marché.

Confections pour Dames

Tout ce qui s'est produit de nouveau en confections s'y trouve réuni.

Waterproofs en tous genres

DRAPERIES, FLANELLES SANTÉ, MOLLETONS, COUVERTURES, COUVRE-PIEDS

TOILES DE FIL, de toutes les fabriques et en toutes largeurs.

MAGASIN SPÉCIAL

DE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Les agrandissements que nous venons de faire nous permettent d'avoir un choix bien plus considérable en vêtements tout faits; chaque année nous apportons un plus grand soin à la confection de cet article, et nous pouvons dire aujourd'hui que tous nos vêtements, même les plus bas prix, sont aussi bien coupés et aussi bien cousus que chez les meilleurs tailleurs.

Notre rayon de **VÊTEMENTS D'ENFANTS** est cette année mieux assorti que jamais.

COSTUMES drap Elbeuf pointillé, paletot, pantalon, gilet, les trois pièces

39 fr.

PARDESSUS ratiné, très-beaux, depuis

39 fr.

PANTALONS drap, depuis

5 95

PARDESSUS drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau, article de 120 fr. chez tous les tailleurs.

58

VÊTEMENTS HIVER, très-chauds et très-belle qualité, depuis

19

Spécialité d'Uniformes, Saint-Louis, Collèges et Pensions.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CHAPELLERIE

La très-grande quantité que nous vendons de cet article nous prouve que nous le vendons bien meilleur marché que dans les spécialités.

CHAPEAUX feutre, pour hommes, depuis

2 fr. 45

CHAPEAUX feutre, qualité extra, haute nouveauté

8 fr. 50

Casquettes soie et drap en tous genres.

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, CRAVATES ET FOULARDS.

Grand assortiment de Passementeries

Pour garnitures de Robes, de Vêtements et pour Ameublements.

Gilets de laine, Gilets de coton et Gilets de chasse

Au-dessous du cours.

Parapluies, 30 0/0 meilleur marché que dans les spécialités.

Nous avons fait fabriquer pour cet hiver une quantité énorme de cet article; nous le recommandons tout particulièrement à nos clients, certains d'avance qu'ils trouveront un réel avantage sur tout ce qui a pu leur être offert jusqu'à ce jour.

Pour toutes les occasions, consulter notre catalogue.

Saumur, imprimerie P. CODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.